



Assistant de service social

Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1. DEASS (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social)
- ▶ 2. Conditions d'accès à la sélection
- ▶ 3. Examen d'entrée à l'école d'assistant de service social
- ▶ 4. La formation
- ▶ 5. Aides financières

L'assistant de service social accompagne des personnes, des familles, des groupes ou des populations pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Ce métier fondé sur la relation, nécessite un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude à la communication et une bonne culture générale.

1. DEASS (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social)

Le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS) est indispensable pour exercer cette profession.

Dans la région Bourgogne, il n'existe qu'une seule école préparant à ce diplôme (en 3 ans) :

Institut régional supérieur du travail éducatif et social - Irtess

2 rue du Professeur Marion
21000 Dijon
Tél. : 03 80 72 64 50
e-mail : direction.generale@irtess.fr
Site Internet : www.irtess.fr

2. Conditions d'accès à la sélection

Être âgé de 18 ans au 1er octobre de l'année d'entrée en formation,

Être titulaire :

- du Baccalauréat,
- du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires),
- d'un diplôme d'État ou d'un certificat sanitaire et social (de niveau IV),
- d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État (de niveau IV)

Soit, si l'on ne possède aucun de ces diplômes, avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé tous les ans par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Se renseigner auprès

**Centre Régional Information
Jeunesse de Bourgogne**
Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com
www.ijbourgogne.com

www.facebook.com/crijbourgogne
www.twitter.com/crij_bourgogne





de la DRJSCS dès le mois d'août (clôture des inscriptions mi-septembre), l'examen ayant lieu fin-novembre.

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté - DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté

10 boulevard Carnot - CS 13430

21034 Dijon cedex

Tél. : 03 80 68 39 00

e-mail : drjscs21@drjscs.gouv.fr

Site Internet : www.bourgogne-franche-comte.drdjscs.gouv.fr/

Pôle des politiques de formations, de certifications et de l'emploi (03 80 68 39 32).

3. Examen d'entrée à l'école d'assistant de service social

Pour passer les examens d'entrée, l'inscription se fait de mi-octobre à début-décembre de l'année précédant l'entrée en formation si vous êtes titulaire du baccalauréat ou des titres requis ou bien dès la parution des résultats si vous avez obtenu l'examen de niveau.

Les épreuves sont organisées par l'IRTESS, elles comportent :

Une épreuve écrite (en deux parties)

(commune aux 3 filières : assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants)

- rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur des problèmes sociaux contemporains (3 heures)
- épreuve de réflexion et d'argumentation (2 heures).

Des épreuves orales

- deux épreuves orales (entretiens auprès d'un professionnel assistant social et d'un psychologue). Chaque entretien dure environ 40 minutes.

Frais d'examens :

Il faut noter que ces deux examens d'entrée sont payants : 112 € pour l'écrit, 110 € pour l'oral.

Inscriptions par Internet : www.irtess.fr de mi-octobre à début décembre, les épreuves écrites ayant lieu fin janvier.

4. La formation

Celle-ci dure 3 ans et se déroule en alternance. Les frais d'inscription et de scolarité s'élèvent à 524 € par an.

1 740 heures de formation théorique et pratique à l'IRTESS, réparties en 8 unités de formation.

Sur le plan pratique, cette formation comporte 12 mois de stage (48 semaines) au cours des 3 années.

5. Aides financières

Des bourses d'études peuvent être obtenues, s'adresser au Conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

La demande de bourse doit être effectuée entre le 20 août et le 30 septembre de chaque année.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site extranet du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté : <https://extranet.cr-bourgogne.fr/bss/>

Pour toutes demandes d'information : bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr

► Bon à savoir

L'hebdomadaire « *ASH – Actualités Sociales Hebdomadaires* » propose de nombreuses offres d'emploi dans les secteurs du social, du paramédical, de l'animation socioculturelle. Offres à consulter au CRIJ Bourgogne ou sur le site Internet des ASH : www.ash.tm.fr

► Pour en savoir plus

Fiche métier de la MIP de Louhans :

- « *Assistant de service social* » - avril 2011.
- Les fiches métiers de la MIP de Louhans sont consultables au CRIJ Bourgogne et sur le site Internet de la MIP de Louhans : www.mip-louhans.asso.fr

Fiches nationales Actuel CIDJ :

- n° 2.76 : « *Les métiers du social* ».
- n° 2.761 : « *Assistant de service social* »

Documentation ONISEP :

- « *Les métiers du social* » : Coll. PARCOURS ONISEP - mai 2015.

Guide Studyrama :

- « *Les métiers du social* » : Coll. Guides J Métiers - juin 2016.

Site Internet :

social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/

Le portail des métiers du social.

